



Syndicat des Cadres,
des Agents de Maîtrise
et des techniciens supérieurs

GROUPE RATP

ENCADR'ACTU

JANVIER 2010

SALAIRES : UNE PISTE

D'EVOLUTION

Le budget 2010 présenté au Conseil d'Administration de la Régie ainsi qu'au Comité Régie d'entreprise, laisse peu de place pour le rêve.

En effet, dans ce budget il est prévu une augmentation de la valeur du point de base égale à 0 %.

Signataire des derniers accords salariaux qui ont permis d'augmenter chaque année la valeur du point de base de 1,5 % par an, la CFE CGC RATP n'acceptera pas une année sans augmentation de cet élément de rémunération.

UNE PISTE POUR 2010

Depuis, la signature, le 19 septembre 2001, du protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du 13ème mois, le pas des échelons a été réduit de 2,5 % à 1,667 % et l'amplitude a été portée de 16 à 24 ans. Ces deux modifications ont permis de baisser le facteur vieillissement du GVT de 0,3 % chaque année depuis 2002 afin de participer à la montée en charge du 13ème mois.

En novembre 2009, tous les agents ayant perçu un réel 13ème mois, il n'y a donc plus lieu de consacrer ces 0,3 %.

Trois solutions s'offrent à la direction pour redonner ce pourcentage aux agents :

- rétablir le pas des échelons à 2,5 %,
- Créer l'embryon d'une prime de vacances qui à terme serait équivalente à un quatorzième mois,
- Augmenter en masse la valeur du point de base de 0,3 %, soit par exemple :

+ 0,6 % au 01/07/10.



A un moment où l'inflation est quasi nulle, la CFE CGC RATP propose que cette dernière solution soit retenue..

Cette revendication salariale n'est bien évidemment pas la seule que nous faisons, elle ne fait que maintenir les droits des agents.

JE SOUTIENS LA CFE CGC RATP
EN ADHERANT
WWW.CFE-CGC-RATP.COM

Syndicat C.F.E.-CGC Groupe RATP
21, square Saint Charles 75012 PARIS

Téléphone : 01 58 76 80 00
Télécopie : 01 58 76 80 87

Courriel : contact@cfe-cgc-ratp.com